

Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission ad hoc « Conseil régional » concernant le préavis 62/2015 relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

La commission s'est réunie à la Salle du 700^{ème} à Genolier le lundi 16 novembre 2015, de 19h00 à 20h00, en vue d'examiner le préavis 62/2015. Mme Florence Rattaz, syndique, de même que M. Georges Richard, municipal, ont assisté à la séance. La commission les remercie pour leurs éclairages utiles.

1. Objectifs de la révision proposée

La révision des statuts vise à préciser et à décrire de façon plus limpide les buts poursuivis par le Conseil régional du district de Nyon. Elle prévoit aussi de modifier la composition du Conseil intercommunal afin de renforcer la représentation des petites communes, lesquelles se sentent aujourd'hui parfois marginalisées. Le projet de refonte des statuts entend aussi muscler le contrôle exercé par le Conseil intercommunal sur les affaires de l'association au travers de la mise en place d'une nouvelle commission permanente. Enfin, il s'agit d'offrir à l'association davantage de souplesse en matière d'affectation des ressources.

2. Appréciation de la commission

La commission adhère aux objectifs poursuivis par la révision des statuts. Elle salue la volonté du Conseil régional du district de Nyon d'améliorer son efficacité et de s'adapter aux attentes des communes dans toute leur diversité. La commission relève aussi que le projet soumis au Conseil communal est le résultat d'un long travail préparatoire accompli par le Conseil régional. Les communes du district de Nyon ont été consultées à plusieurs reprises et sous diverses formes de manière à aboutir à un résultat concluant.

3. Conclusions

La commission recommande au Conseil communal, à l'unanimité, d'accepter le préavis 62/2015 tel que présenté par la Municipalité et d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

Charles-Bernard Bolay

Olivier Feller (rapporteur)

Olivier Girardet

Jean-François Vez

Frédéric von der Weid

Genolier, le 27 novembre 2015

